

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390001: batellerie

En vigueur au 01/01/2012 (Dernière actualisation de la page 28/04/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. : Bateaux de navigation intérieure pour le transport de marchandises, avec ou sans moyens mécaniques de propulsion

1.1.1. : Bateliers

Type	Navigation	
	Navigation intérieure et rhénane	Navigation par bateau-citernes
Bateaux jusqu'à 750 tonnes	2092.19	2157.35
Bateaux à partir du 750 jusqu'à 1500 tonnes	2349.34	2458.07
Bateaux à partir du 1500 jusqu'à 2250 tonnes	2400.12	2490.69
Bateaux à partir du 2250 tonnes et plus	2454.42	2563.11

1.1.2. : Timoniers en navigation intérieure, rhénane et par bateaux-citernes pour des bateaux sans propulsion mécanique et bateaux à moteur

Patente	
Avec	Sans
1903.77	1849.40

1.1.3. : Matelots

Type	Ancienneté	
	Moins de deux ans de service dans la profession	A partir de deux ans de service dans la profession
Matelots	1758.74	1798.66
Matelot-motoriste	1791.41	1831.25

1.1.4. : Mousses

Age	
17 ans et plus	1545.10

17 ans et plus - après un an de service	1613.91
16 ans	1396.57
16 ans - après un an de service	1454.56
15 ans	1247.98

1.1.5. : Personnel de remorques

Type	
Capitaine	2186.37
Machiniste-timonier	2158.04

1.2. : Transport de personnes, notamment la navigation de plaisance et des services de passage

1.2.1. CATEGORIE: Bateliers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	2461.66
de 101 à 250 inclus	2574.02
à partir de 251	2660.97

1.2.2. CATEGORIE: Timoniers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	1900.14
de 101 à 250 inclus	1987.07
à partir de 251	2070.38

1.2.3. CATEGORIE: Matelots

Ancienneté	
Moins de deux ans de service dans la profession	1813.07
A partir de deux ans de service dans la profession	1856.57

1.3. : Travailleurs de canaux et rivières

Fonction	Salaire	
	Salaire mensuel	Salaire horaire
Manutentionnaire	1880.4400	11.4197
Ouvrier polyvalent <6 mois d'ancienneté dans le secteur	1965.4100	11.9357
Ouvrier polyvalent avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	1998.7200	12.1380
Clarkiste <6 mois d'ancienneté dans le secteur	1965.4100	11.9357
Clarkiste avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	1998.7200	12.1380

Chef d'équipe 6 à 20 ouvriers inclus	2115.8200	12.8491
Chef d'équipe 21 ouvriers ou plus	2201.0900	13.3669

1.4. : Personnel de réserve

Fonction	
Betalier de réserve dans la navigation par bateaux-citernes	2563.11
Batelier de réserve dans la navigation rhénane à bord de bateaux pour le transport de marchandises	2454.41
Batelier de réserve dans la navigation intérieure	2454.41
Timonier de réserve	1903.77
Matelot de réserve	1798.66

1.5. : Revenu minimum mensuel moyen garanti

Age	
21 ans et plus	1635.66